

## Inauguration des portes blindées du blockhaus

le samedi 17 septembre à 12h au parc de la Chêneraie

[En savoir plus sur OpenAgenda](#)

The screenshot shows an OpenAgenda event page. At the top, it says 'Partager sur OpenAgenda' and 'Autres partages'. The event title is 'Visite libre du bunker-musée de la Hume'. The description reads: 'Assistez à l'inauguration des portes blindées fraîchement installées et visitez librement de la casemate du Mur de l'Atlantique avec ses canons antichars de forteresse.' Below this is a photo of a bunker interior with a large metal door. The event details are: '17 et 18 septembre', 'Conditions: Gratuit, Entrée libre'. A calendar view for 'Septembre 2022' shows the event on Saturday 17 (12:00-13:00 and 14:00-17:00) and Sunday 18 (10:00-12:00 and 14:00-18:00). The location is 'Parc de la Chêneraie, 5 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 33270 Quins-Moréac, Nouvelle-Aquitaine'. A map shows the location. At the bottom, it says 'Journées européennes du patrimoine'.

FR

Partager sur OpenAgenda

Autres partages : f ln e d plus

17 et 18 septembre

Conditions  
Gratuit, Entrée libre

Septembre 2022

Samedi 17	12:00 - 13:00 14:00 - 17:00
Dimanche 18	10:00 - 12:00 14:00 - 18:00

Parc de la Chêneraie  
5 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
33270 Quins-Moréac Nouvelle-Aquitaine

Localiser l'endroit sur la carte

Journées européennes du patrimoine

Visite libre du bunker-musée de la Hume

Assistez à l'inauguration des portes blindées fraîchement installées et visitez librement de la casemate du Mur de l'Atlantique avec ses canons antichars de forteresse.

Retrouvez les valeurs de l'événement appliquées à cet agenda dans la section suivante de cette page web



Samedi à 12h : inauguration des portes blindées installées

La casemate de type 506 de la Hume, appartenant à la position du Mur de l'Atlantique codée "A2234", de la seconde ligne de défense allemande du Bessin d'occupation. Elle était destinée à abriter un canon antiaérien de 4,7 cm d'origine tchécoslovaque ainsi que le personnel et les munitions.

©Christophe Nassien